

Parc naturel marin du golfe du Lion, Bureau du 28 février 2024 Délibération n°2024-001

Approbation du procès-verbal du Bureau du 25 mai 2023

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 2022299-002 du 17 novembre 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 07 janvier 2022 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du Bureau du 25 mai 2023 ;

Article 1

Le Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du Bureau du 25 mai 2023, sans modification.

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 28 février 2024

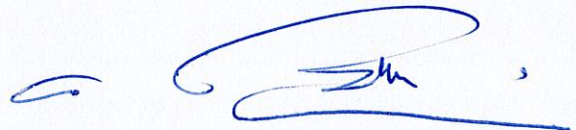
Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion

23^{ème} REUNION DE BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal
de la réunion de bureau du 25 mai 2023

Argelès sur Mer

Participants

Membres du bureau

Présidence

- Président – Serge PALLARES - UVPO
- 1^{er} vice-Présidente – Hermeline MALHERBE – Conseil départemental 66
- 3^{ème} vice-Président – Marc MEDINA – Perpignan Méditerranée Métropole

Catégorie des services de l'Etat

- Nicolas MAIRE – DDTM/ DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Antoine PARRA – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- Edmond JORDA – Commune de Sainte Marie la Mer

Catégorie des organisations représentatives des professionnels

- Guilhem HUBERT – ARMAM

Catégorie des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Eric DELMAS – FFSSM

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Martine ROLLAND – représentant la réserve marine Cerbère-Banyuls
- Pascal ROMANS – CCN des Pyrénées-Orientales
- Philippe LENFANT – UPVD

Commissaires du gouvernement

- Jean-Marc BASSAGET – sous-préfet de Céret
- Amélie CHARDIN - Préfecture maritime

Équipe du Parc

- H. MAGNIN, M. DUMONTIER, B. FERRARI, A. JOU, F. GORRIS, G. AGIN, A. MARTIN, N. MICHEZ & L. VASSEUR

Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (CD66) & F. CADENE (RNMCB)

La séance est ouverte par le président du conseil de gestion, Serge PALLARES qui propose d'insérer le point sur la problématique des flux de plastique en provenance des fleuves et qui sera présenté par le vice-président Marc MEDINA.

A propos de la crise actuelle de sécheresse et de raréfaction de l'eau potable que traverse le département, le président du conseil de gestion remercie les actions du Préfet, de la Présidente du département 66, ainsi que du Président de l'Association des maires du département.

La problématique sur le dessalement est soulevée, aucun avis ne peut être donné sans les réponses aux questions liées aux impacts. Le dessalement ne peut pas être l'unique solution, mais les nouvelles technologies peuvent y contribuer en partie. Dans ce contexte de crise et au-delà, le parc marin et le conseil de gestion doivent se préparer à répondre à cet enjeu et aux conséquences de tels équipements. Un groupe de travail impliquant les scientifiques serait bienvenu. Serge PALLARES fait allusion au site de dessalement de Prat de Llobregat à Barcelone qu'il a visité et dont il n'a pu obtenir les résultats d'analyses demandés sur les rejets. Il recommande la prudence aux communes du littoral qui voudraient se doter d'unités de dessalement. Actuellement sur l'unité en place à Port-Vendres, l'agence régionale de santé a des inquiétudes sur la dilution de la saumure. L'enjeu sera très différent d'un projet à l'autre en fonction de son ambition, de sa destination et de sa taille. Les principaux facteurs de réflexion porteront sur l'énergie, le rejet de l'eau de saumure, le coût de l'eau distribuée et les produits ajoutés.

Hermeline MALHERBE souhaite des analyses précises, en particulier, sur la réutilisation des eaux de stations d'épuration pour la dilution des saumures, qui peuvent poser des problèmes.

Edmond JORDA rajoute que l'association des maires souhaite lever des doutes et avoir une vision globale sur les unités de dessalement, la réutilisation de l'eau, la gestion des barrages, la recherche et la résorption des fuites sur les réseaux. Comme pour l'énergie, la meilleure eau est celle qui n'est pas utilisée. Il y a, de plus, une nécessité d'informer les concitoyens à agir différemment. La commune de Canet est déjà sollicitée pour des petites unités de dessalement, et cette vision commune sera la bienvenue.

Serge PALLARES indique par rapport à l'acquisition d'unités de dessalement, que le pompage de l'eau de mer, à partir d'un seuil fixé par la loi sur l'eau, est soumis à un avis conforme des services de l'Etat (DREAL, DDTM, PREMAR).

Il remercie les participants pour leur participation au séminaire prospectives sur le mi-parcours du plan de gestion, dont le directeur dressera une synthèse.

Il annonce une réunion des présidents des parcs marins prévue en Corse, qui sera accueillie par M. Simeoni, président de la collectivité et président du parc marin du Cap Corse et des Agriates, qui vous transmet d'ailleurs ses amitiés à tous.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, la session est ouverte.

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 20 septembre 2022

Serge PALLARES soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 20 septembre 2022.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la session du bureau du 20 septembre 2022.

Délibération n°2023-004

3. Point sur la pollution plastique

Marc MEDINA a été chargé par le président de coordonner et d'animer une réflexion autour de la gestion des macrodéchets en majorité plastiques, qui arrivent à la mer par les 4 fleuves côtiers du Parc.

Le tout nouveau « fond vert » déployé par l'Etat, permettrait de trouver des financements pour monter une opération sur ce sujet.

Le point de départ vient d'un article publié sur le sujet par l'Université et Redplast 66 sur l'aval de la Têt où un gisement de plusieurs dizaines de tonnes de déchets seraient retenus sur les berges. L'idée était donc d'aller à la rencontre des gestionnaires de bassins versants afin de cibler et traiter les points noirs. La première rencontre des 4 syndicats de bassins versants, en présence de leurs présidents, a été encourageante.

Les questions soulevées portent sur le repérage précis des sites, la façon de récolter ces déchets, la communication et le financement.

Edmond JORDA étant concerné par sa commune qui est impactée et démunie face aux crues et aux tempêtes qui transforment ses plages en décharge à ciel ouvert. Il soulève la question de compétences mal définies et signale un manque de solidarité entre les communes du littoral et celles des bassins versants.

Hermeline MALHERBE est ravie de cette initiative qui avait déjà été entamée il y a quelques années et lui apporte tout son soutien. Le rôle des entreprises d'insertion dans ce type de projet reste problématique.

Serge PALLARES rappelle que la mer commence au Canigou et que la solidarité amont -aval est la clé.

4. Bilan séminaire

Le premier séminaire du 14 décembre s'était attaché à partager 10 ans de bilan de l'action du Parc et de la mise en œuvre des objectifs de son plan de gestion adopté en 2014. La volonté du conseil s'est clairement exprimée en faveur d'une plus forte implication de ses membres au service du territoire et il s'est interrogé pour définir les voies pour y répondre.

Le séminaire du 13 avril à Canet en Roussillon a été lui, dédié à une réflexion prospective qui permette de se projeter à 2030, échéance concomitante de plusieurs politiques publiques telles que la stratégie

nationale des aires protégées incluant l'objectif de 5 % de ZPF (zones de protection forte) en Méditerranée. La matinée a été animée autour d'un débat avec des grands témoins qui s'est clôturée par le vote d'une motion unanimement adoptée. L'après-midi s'est tenue en ateliers participatifs sur l'ambition, les priorités et les moyens pour y parvenir.

Il reste maintenant à donner corps à cette démarche et la traduire par une note stratégique qui sera adoptée par le conseil de gestion du 6 juillet prochain.

4. Projet d'extension de la Réserve marine de Cerbère-Banyuls

Serge PALLARES renouvelle le soutien entier du parc marin au projet et remercie le Département pour ce travail.

Hermeline MALHERBE donne son ressenti concernant l'implication des partenaires engagés et la participation à cette consultation préalable. Il y a un intérêt palpable de la population concernée. Il restera à caler les bons dimensionnements et d'affiner ça avec les acteurs. Elle rappelle la date de présentation prévue le 6 juin prochain au Biodiversarium à l'attention de tous les acteurs ayant participé de près ou de loin à la concertation.

Frédéric CADENE – conservateur de la réserve – rappelle les objectifs partagés avec les acteurs et les différentes phases de la concertation. Il précise ensuite les zonages retenus (zones de protection renforcées au sud et au nord et une vaste zone de protection partielle) et les principales mesures de réglementations qui s'appliqueront en fonction des usages présents. Il précise que le chemin administratif de l'instruction du dossier est encore long de 2 ou 3 ans minimum.

Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet de Céret salue le travail réalisé et se félicite du soutien apporté par les services de l'Etat pour faire aboutir ce projet. Il souhaite et espère que l'ensemble soit aussi vertueux que la Réserve actuelle.

5. Projet de Réserve biosphère transfrontalière

Présentation faite par Hervé MAGNIN.

Hermeline MALHERBE s'inquiète de la dénomination de réserve qui pourrait créer une confusion dans le public au moment où la réserve s'étend.

Hervé MAGNIN précise qu'effectivement la réserve de biosphère ne génère aucune réglementation propre. Il faudra veiller à expliquer soigneusement le concept dans la communication qui accompagnera le projet. En termes de calendrier l'extension réserve arrivera bien avant ce projet de réserve et devrait donc limiter ce risque de confusion.

Hermeline MALHERBE s'interroge sur le mode de financement.

Hervé MAGNIN indique que le nouveau POCTEFA (Programme européen de coopération transfrontalière Interreg) met en place dès l'année prochaine un volet littoral avec une enveloppe globale de 5 M€. Le parc marin déposera un dossier sur le projet.

Philippe LENFANT indique que l'extension de la Réserve est observée du côté catalan comme un modèle

à suivre. Par ailleurs, hors du territoire français, les poissons ne connaissent pas de frontières. Il est rappelé l'importance de communiquer d'avantage sur les résultats des déplacements de poissons entre les 2 territoires. Les relais sont pris par les différentes aires marines protégées.

Hervé MAGNIN poursuit et indique que le dépôt de dossier POCTEFA permettra aussi de renforcer la connaissance, d'élargir le regard sur les territoires, d'associer des partenaires et d'essayer de réunir les gestionnaires sur des visions partagées, notamment sur la gestion des canyons situés dans la zone frontalière.

Hermeline MALHERBE rajoute que le département est fortement impliqué dans la coopération transfrontalière et qui propose aussi un apport financier. Il y a notamment un service affecté sur les fonds Européens ayant l'expérience de ce type de montage de dossier. La fédération des réserves naturelles catalanes travaille en transfrontalier par exemple sur les espèces endémiques. Le département peut accompagner le Parc dans le montage de ce type de projet (Cf. Florent MARTICHE, Direction Coopération Fonds Européens Ingénierie Territoriale).

6. Démarche « bateau bleu »

Le Parc s'engage avec les structures de location de bateaux pour prôner une pratique du bateau plus durable et éco-responsable en mer. C'est l'opération « Bateau bleu », lancée en partenariat avec la fédération des industries nautiques (FIN) et déployée aussi sur le Parc national de Port-Cros.

Les axes de travail sont les suivants :

- Eviter le gaspillage de carburant à l'avitaillement ;
- Economiser les ressources (et notamment en eau) ;
- Utilisation de produits biodégradables labellisés, une gestion des déchets sans rejet en mer en appliquant le tri sélectif ;
- Favoriser une dynamique collective d'information et de partage d'expérience entre les structures;
- Sensibiliser les clients et les responsabiliser avec un kit de communication dédié à la démarche (autocollant bateau bleu et un guide de bonnes pratiques).

18 structures sont recensées dans le parc marin et 13 s'engagent dans la démarche.

La convention tripartite sera signée entre la FIN, le parc marin et chacune des structures intéressées à l'issue du Bureau, à 18h.

7. Point ZMEL

Présenté par Alizée MARTIN avec les principaux points suivants :

- Elargissement de la priorité de la bouée 58 aux autres professionnels,
- Autorisation de l'amarrage de nuit à toutes les bouées,
- Présence à bord, non obligatoire, mais fortement conseillée pour les navires de plongée,
- Mise à jour des coordonnées géographiques réelles des bouées dans l'arrêté,
- Elargissement du suivi par l'installation de 3 pièges photo sur le cap Gros et le recrutement de 2 agents en service civique pour permettre une présence renforcée sur l'eau,
- Mise à jour des supports : carte Paulilles et QR code avec webstory sur les bouées,
- Remplacement de 2 bouées sur Sainte-Catherine (la 60 et 70) avec un test de résistance et de perception de bouées en liège avec peinture végétale (jamais testé en mer).

Guilhem HUBERT informe les membres que la bouée numéro 58 ne leur correspond pas et souhaiterait 2 bouées prioritaires autres que les bouées rouges. Concernant les bouées 61, 62, 63 il rappelle aussi sa demande qu'elles puissent être écartées de la côte, pour faciliter son passage en vision sous-marine.

Alizée MARTIN précise que la réunion d'avant saison organisée à l'attention des usagers de la baie de Paulilles (auquel M. Hubert n'a pas pu participer) a validé le choix de la bouée 58 et que le prestataire en charge de l'installation de la ZMEL, après évaluation technique, n'a pas considéré possible le déplacement des bouées 61-62-63.

Hermeline MALHERBE se réjouit du test des bouées en liège écologique et du retour positif du travail. Elle rappelle le soutien que le CD66 apporte localement à la filière liège et invite le prestataire à travailler avec les entreprises locales, elle s'interroge aussi sur le fait de pouvoir cibler des produits issus du recyclage.

Hervé MAGNIN s'occupera d'appeler l'attention du prestataire à ces pistes de valorisation locales et de circuit court.

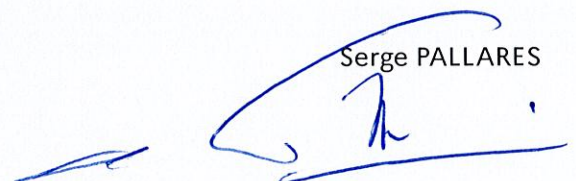
Alizée MARTIN informe du coût de cette expérimentation qui s'élève à 3 000 euros pour les 2 bouées alors qu'une bouée en plastique est facturée 800 euros.

Frederic CADENE témoigne de sa perplexité au vu de son expérience, soit 150 euros la bouée en plastique sans la chaîne et une durabilité de 20 ans.

Serge PALLARES souligne l'importance de tester et d'observer la tenue de ces bouées en liège afin d'éviter le plastique. Il va sans dire que cela ne concernerait que les remplacements ou les nouvelles installations. Sur un autre sujet, il donne un retour d'expérience sur les bouées connectées à Rosas en Espagne auquel tout bateau amarré est enregistré et transmis directement à la capitainerie.

Il rappelle qu'une newsletter pour diffusion auprès des membres du conseil de gestion va arriver, le lien est en cours. Sa vocation est de tenir chacun régulièrement informé des actualités du Parc.

La séance est levée.



Serge PALLARES

Président du conseil de gestion

